

Info flash**MOUVEMENT 2019**

Compte rendu

CAPD du 24 juin

Le DASEN des Bouches du Rhône décide de passer en force en publiant les derniers résultats arrivés ce matin comme définitifs et validés par la CAPD... qui a eu lieu hier !!!

Ce sera sans FO !!!Voir les derniers résultats (25/06/19) : [par noms](#) [par commune](#)

Le DASEN accepte de recevoir les organisations syndicales demain à 14h pour « faire le point »...

Nous demandons à tous les collègues qui ne sont pas satisfaits de leurs affectations (points oubliés dans le barème, priorité médicale bafouée, vœu 999 sur une zone non choisie...) mais aussi à tous les collègues qui contestent les nouvelles règles du mouvement, à venir soutenir leurs organisations syndicales lors de cette audience.

Parce que le syndicat et ses élus du personnel représentent la défense des intérêts particuliers et collectifs des collègues...

TOUS AU RASSEMBLEMENT MERCREDI 26 juin à 14H

Devant l'Inspection académique (Bd Charles Nédélec)

Apportez vos lettres de recours pour demander votre réaffectation

[Modèle de courrier >ICI<](#)**Nous ne voulons pas de ce mouvement !**

Depuis le début, FO a alerté les collègues que ce mouvement serait catastrophique ! **Cela a surpassé toutes nos craintes !**

Les consignes du ministère d'affecter tout le monde le 5 juillet impose un calendrier volontairement contraint, qui ne permet pas aux délégués du personnel CAPD de défendre correctement les collègues.

Exemple : depuis le 20 mai, les collègues et les Délégués du personnel CAPD contestent certains barèmes.

Force est de constater qu'à ce jour, alors que les affectations sont en cours, subsistent toujours des erreurs de barèmes, assumées par l'Administration !

Les collègues nous interrogent : « *vais-je alors conserver mon poste ?* » **Une situation inédite !**

Le paramétrage national du logiciel qui doit apporter une affectation définitive pour le plus grand nombre a amené là aussi à des situations « hallucinantes » : Des petits barèmes sur des zones convoitées, des collègues avec un fort barème se retrouvant en dehors de la zone géographique demandée. Et bien d'autres situations, que nous n'énumérerons pas dans ce mail pour ne pas en alourdir sa lecture...

Sachez que les délégués du personnel FO travaillent jour et nuit, sans relâche depuis la parution du premier projet. Nous devons faire face à des centaines d'appels, des centaines de mails par jour de collègues de collègues qui ont un problème de barème, d'affectation...

Nous essayons de répondre individuellement à chacun mais les journées ne font que 24h...

En instances (groupe de travail et CAPD), nous défendons les dossiers un par un.

L'administration reste sourde à nos demandes et réalise les opérations du mouvement dans le calendrier qui lui est imposé.

Le SNUDI FO 13 considère que le DASEN des Bouches du Rhône met déjà en place le projet de loi « Dussopt » de la transformation de la Fonction Publique, reléguant les instances CAPD (qui devraient disparaître) à de simples « chambres d'enregistrement ». Il met aussi en place d'une façon sournoise la suppression des 120 000 fonctionnaires. En effet, de nombreux collègues témoignent qu'il ne leur sera pas possible d'exercer leur mission d'enseignant dans ces conditions d'affectation. Certains pensent à démissionner et combien, l'an prochain, pourraient être au bord du burn out, voire d'un geste déplacé ou irrémédiable...

Le SNUDI FO estime n'être plus en mesure de pouvoir défendre correctement les collègues dans ce cadre imposé.

Le SNUDI FO 13 estime qu'il est urgent d'avoir une réponse collective et de ne pas rester chacun avec sa peur d'être affectée n'importe où.

Ensemble, disons :**STOP, CELA SUFFIT ! NOUS NE VOULONS PAS DE CE MOUVEMENT 2019 !**

Les organisations syndicales sont reçues demain, **mercredi 26 juin, à 14H** en audience avec le DASEN sur la question du mouvement.

Nous vous invitons à vous mobiliser pour faire entendre le mécontentement des collègues sur le mouvement 2019.

Nous contactons dès aujourd'hui l'ensemble des organisations syndicales départementales pour permettre l'unité face à la DASEN 13 et face au ministère de l'Education Nationale.

Plus nombreux nous serons, plus fort nous serons !**Compte rendu de la CAPD : les avancées obtenues**

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI FO a dénoncé un mouvement organisé pour répondre à des besoins de gestion de certaines zones du département au mépris des vœux et des barèmes de collègues. Le but de cette machine étant de nommer coûte que coûte sur tous les postes restés vacants.

Le Secrétaire général a d'ailleurs confirmé que le taux de satisfaction est passé de 62% en 2018 à 70% en 2019... **Oui mais à quel prix !!!**

Pour FO, ce logiciel est inadapté et non fonctionnel. Aujourd'hui le constat est clair : il n'a aucun effet bénéfique et doit être retiré !

Dans l'immédiat, nous avons demandé au DASEN d'intervenir dans les opérations en réexaminant toutes les situations qui sont remontées par les collègues et leurs organisations syndicales.

➤ **réexamen de l'affectation de tous les collègues nommés sur des vœux 999**, victimes de l'effet « balayette » et de l'algorithme paramétré dans la machine (écran 1 puis écran 2)

Réponse du DASEN : il s'engage à revoir certaines situations en fonction de la distance et du barème.

FO défendra tous les collègues concernés par cet effet pervers de la machine. Nous vous encourageons à rédiger un recours gracieux >ICI< et de l'envoyer au service du mouvement (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr) + copie au syndicat. Nous demanderons au DASEN de réaffecter ces collègues en attente sur la circonscription la plus proche de leur domicile, dans l'attente d'un poste (entier ou fractionné ou de brigade).

➤ **Correction des barèmes**: C'est un préalable nécessaire pour faire tourner le mouvement sans erreurs, pour garantir l'équité de traitement entre les participants. Le SG assume pourtant :

- la non prise en compte des points enfants à naître d'ici le 31/08/2019... alors qu'il aura bien moins de 18 ans comme le stipule le memento

- Des priorités médicales avec des restrictions géographiques alors que le médecin de prévention n'en n'avait pas formulé

- Des points de rapprochement de conjoints uniquement sur des vœux communes

- de l'effet « balayette » et de l'algorithme paramétré dans la machine (écran 1 puis écran 2)

- Des vœux liés qui n'ont pas pu être honorés suite au mauvais paramétrage de la machine

- Des priorités de repli non attribuées pour des circonscriptions voisine d'Aubagne et de Septème

Le SNUDI FO a contesté certaines réponses des services du mouvement et a apporté la preuve que des erreurs subsistaient dans le projet de mouvement.

Pour autant, l'IA refuse de les intégrer pour ne pas remettre en cause la grande majorité des affectations des enseignants déjà effectuées.

Il n'y a qu'une seule réponse à ce bras de fer engagé avec la profession :**TOUS EN MANIFESTATION DEVANT L'IA MERCREDI 26 JUIN à 14H !****Pour tout renseignement ou problème...**

PERMANENCE téléphonique au 07.62.54.13.13

et par mail à contact@snudifo13.orgContactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19**Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019**

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

Bulletin d'adhésion (milieu d'année)à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner de nos syndiqués en plusieurs chèques (au syndicat de la garantie de 2019). Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

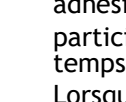
- 66% de la cotisation est déductible des impôts

- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...

- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française

- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).

- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.

Toutes les informations à suivre sur
notre site pour défendre nos droits et
garanties statutaires d'enseignants
fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?

Une question ?

Contactez-nous !

